

1200 Bruxelles, le 9 décembre 2015

Par lettres ordinaire et recommandée

Monsieur,

La présente vous est adressée dans le cadre de l'offre publique d'acquisition volontaire, conditionnelle et rémunérée en espèces, éventuellement suivie d'une offre de reprise, que la société Finances & Industries SA (ci-après dénommée « l'Offrant ») a lancée sur toutes les actions de la société S.A. Spadel N.V. (ci-après dénommée « SPADEL ») non encore détenues par l'Offrant ou les personnes qui lui sont liées, au prix de 95 EUR par Action (coupons n° 17 et suivants attachés) (ci-après désignée « l'Offre »).

Vous aurez pris connaissance des résultats de l'Offre au terme de la Période d'Acceptation Initiale et de ce que, conformément à la sous-section 7.5.1 du Prospectus, l'Offrant a décidé de procéder à une réouverture de l'Offre, du 9 décembre 2015 au 18 décembre 2015 à 16 heures (heure de Bruxelles), sur une base volontaire, aux mêmes prix et conditions que celles prévues au terme du Prospectus, à l'exception des deux conditions cumulatives figurant à la sous-section 7.1.5 du Prospectus, dont l'Offre était initialement assorties.

La présente constitue une communication à caractère promotionnel au sens de l'article 31, § 1^{er}, de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

La présente vous est adressée dès lors que, sur la base des informations contenues dans le registre des actions nominatives de SPADEL, vous êtes un actionnaire nominatif de SPADEL, détenant en propriété 1 action nominative de SPADEL.

Nous vous communiquons les informations suivantes relatives à l'Offre et sa réouverture, sans préjudice du Prospectus, qui précise, à titre d'avertissement, notamment ce qui suit :

« Les Actionnaires sont invités à lire attentivement le Prospectus dans son intégralité et leur décision doit reposer sur leur propre analyse des modalités et conditions de l'Offre. Tout(e) résumé ou description repris(e) dans le Prospectus et portant sur des dispositions légales est donné(e) à titre purement informatif et ne doit pas être considéré(e) comme un avis juridique ou fiscal sur l'interprétation ou l'applicabilité desdites dispositions. En cas de doute quant au contenu ou à la signification des informations reprises dans le Prospectus, les Actionnaires sont invités à consulter un conseiller financier et/ou juridique professionnel » (p. 3, point 2.1).

Aux termes du Prospectus (p. 48, point 7.8.2. (b)), les Actionnaires nominatifs sont priés de joindre la présente lettre au Formulaire d'Acceptation, s'ils souhaitent accepter l'Offre et vendre leurs Actions.

Résultat à l'issue de la Période d'Acceptation Initiale de l'Offre

A l'issue de la Période d'Acceptation Initiale de l'Offre, le 4 décembre 2015, 84.990 Actions, soit 22,35% des actions faisant l'objet de l'Offre ont été apportées à l'Offre. Par conséquent, l'Offrant et les personnes qui lui sont liées détiendront, après règlement-livraison desdites actions, 3.855.000 actions, soit 92,88% des actions de SPADEL.

Renonciation ou satisfaction des conditions de l'Offre

Au terme de la sous-section 7.1.5 du Prospectus, l'Offre était soumise aux deux conditions cumulatives suivantes : (i) la détention par l'Offrant, au terme de l'Offre, d'au moins 95% des actions de SPADEL ; et (ii) la non-constatation, le jour précédant l'annonce des résultats de la Période d'Acceptation Initiale de l'Offre, d'une diminution du cours de clôture de l'indice BEL 20 de plus de 15% par rapport au niveau du cours de clôture de l'indice BEL 20 au 11 septembre 2015 (3434,17 points).

L'Offrant a décidé de renoncer au bénéfice de la première condition et d'acquiescer l'ensemble des Actions présentées à l'Offre. En ce qui concerne la seconde condition, celle-ci est satisfaite.

Réouverture volontaire de l'Offre

Conformément à la sous-section 7.5.1 du Prospectus, l'Offrant a décidé de procéder à une réouverture de l'Offre, du 9 décembre 2015 au 18 décembre 2015 à 16 heures (heure de Bruxelles), sur une base volontaire, aux mêmes prix et conditions que celles prévues au terme du Prospectus, à l'exception des deux conditions cumulatives figurant à la sous-section 7.1.5 du Prospectus, dont l'Offre était initialement assorties.

Les résultats de la réouverture de l'Offre seront publiés le 28 décembre 2015.

Le prix des Actions apportées dans le cadre de la réouverture de l'Offre sera payé le 30 décembre 2015.

Offre de reprise et radiation

Offre de reprise simplifiée. Si (i) l'Offrant et les personnes agissant de concert ou présumées agir de concert avec l'Offrant détiennent, à l'issue de la réouverture volontaire de l'Offre, au moins 95% du capital assorti des droits de vote et 95% des titres avec droit de vote de SPADEL et (ii) si l'Offrant a acquis, dans le cadre de l'Offre et de sa réouverture volontaire, au moins 90% des Actions, l'Offrant a l'intention de lancer une offre de reprise simplifiée subséquente,

conformément aux articles 42 et 43 de l'Arrêté Royal OPA, portant sur l'ensemble des Actions qui ne seront pas encore en sa possession ou en possession de personnes agissant de concert ou présumées agir de concert avec l'Offrant.

Si l'Offrant lance une telle offre de reprise, ce qu'il a l'intention de faire si les conditions précitées sont réunies, l'Offre sera rouverte au plus tard à l'expiration d'une période de trois mois à compter de la clôture de la réouverture volontaire de l'Offre pour une durée de 15 Jours Ouvrables. Cette offre de reprise simplifiée s'effectuera aux mêmes conditions que celles de l'Offre. Le lancement de cette offre de reprise fera l'objet d'une annonce préalable.

Les Actions non détenues par l'Offrant et les personnes agissant ou présumées agir de concert avec l'Offrant à l'issue de offre de reprise simplifiée, qui n'auront pas été apportées à l'Offre dans le cadre de cette offre de reprise, seront réputées appartenir de plein droit à l'Offrant. Les fonds nécessaires au paiement des Actions ainsi transférées seront consignés auprès de la Caisse des dépôts et consignations au profit de leurs anciens propriétaires.

Offre de reprise indépendante. En l'absence d'offre de reprise simplifiée subséquente conformément aux articles 42 et 43 de l'Arrêté Royal OPA, l'Offrant se réserve la possibilité, s'il détient au moins 95% des actions de SPADEL, de lancer une procédure d'offre de reprise indépendante, en application de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques de reprise et de l'article 513 du Code des sociétés, sur l'ensemble des Actions qui ne seraient pas encore en sa possession. Cette procédure impliquera la nomination d'un nouvel expert indépendant, qui établira un rapport, à titre de partie professionnelle et indépendante, relatif à l'offre de reprise, conformément à l'article 6 de l'arrêté royal relatif aux offres publiques de reprise. L'Offrant n'a pas l'intention de soumettre celle-ci à des conditions, notamment de prix, plus favorables que celles relatives à l'Offre.

A l'issue de l'éventuelle offre de reprise, simplifiée ou indépendante, SPADEL ne sera plus considérée comme une société cotée.

Si les conditions de lancement d'une offre de reprise (simplifiée ou indépendante) ne sont pas réunies, l'Offrant se réserve le droit de demander la radiation des actions de SPADEL de leur admission à la négociation sur Euronext Brussels. Si pareille radiation est demandée et acceptée par Euronext Brussels et que la FSMA ne s'y oppose pas, SPADEL ne sera plus considérée comme une société cotée. Cette radiation requiert l'approbation d'Euronext Brussels et de la FSMA, laquelle peut s'y opposer dans l'intérêt de la protection des investisseurs.

Informations pratiques pour obtenir le Prospectus

Le Prospectus, auquel sont joints le mémoire en réponse, le rapport de l'expert indépendant et le Formulaire d'Acceptation, peut être obtenu gratuitement aux guichets de BNP Paribas Fortis SA/NV, ou par téléphone au + 32 2 433 40 32 (français), au + 32 2 433 40 31 (néerlandais) ou au +32 2 433 40 34 (anglais).

Une version électronique du Prospectus est également disponible sur les sites Web suivants : www.spadel.com/investor-relations et www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer.

Une version néerlandaise du Prospectus est disponible sous format électronique sur les sites Web précités. En cas de divergence entre la version néerlandaise, d'une part, et la version officielle en français, d'autre part, la version en français prime. L'Offrant a vérifié les différentes versions et est responsable de la concordance entre celles-ci.

Acceptation de l'Offre

Les Actionnaires peuvent accepter l'Offre et vendre leurs Actions en complétant, signant et introduisant dûment et en double exemplaire le Formulaire d'Acceptation Initiale joint en Annexe 1 du Prospectus, et ce au plus tard le 18 décembre 2015 à 16 heures (heure de Bruxelles).

Le Formulaire d'Acceptation dûment complété et signé peut être déposé gratuitement et directement aux guichets de l'Établissement-Guichet.

Les Actionnaires peuvent également choisir de faire enregistrer leur acceptation directement ou indirectement auprès d'autres intermédiaires financiers. Dans cette hypothèse, ils sont invités à se renseigner sur les coûts et les tarifs que ces organisations perçoivent et qu'ils auront à supporter.

Ces intermédiaires financiers doivent se conformer, le cas échéant, au processus décrit dans le Prospectus.

Retrait de l'acceptation de l'Offre

Conformément à l'article 25, 1°, de l'Arrêté Royal OPA, les Actionnaires qui, dans le cadre de l'Offre, ont donné leur acceptation peuvent toujours retirer celle-ci pendant la Période d'Acceptation concernée.

Pour que le retrait d'une acceptation soit valable, il doit être directement notifié par écrit à l'intermédiaire financier auprès duquel l'Actionnaire a introduit son Formulaire d'Acceptation, tout en précisant le nombre d'Actions pour lequel l'acceptation est retirée.

Dans le cas où l'Actionnaire notifie son retrait à un intermédiaire financier qui n'est pas l'Établissement-Guichet, cet intermédiaire financier est responsable et a l'obligation d'informer promptement l'Établissement-Guichet du retrait. Cette notification à l'Établissement-Guichet doit être faite au plus tard le 18 décembre 2015 à 16 heures (heure de Bruxelles).

Définition des termes utilisés dans la présente lettre

Sauf disposition contraire dans la présente lettre, les termes et expressions employés avec une majuscule ont la même signification que celle qui leur est donnée aux termes de la section «Définitions» du Prospectus.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration

Henri-Noël PAUWELS
Secrétaire Général

Didier DE SORGHES
Directeur Financier

Formulaire d'Acceptation

Pour l'offre publique d'acquisition volontaire rémunérée en espèces par la société anonyme Finances & Industries (« F&I ») sur toutes les actions émises par la société anonyme Société de Services, de Participations, de Direction et d'Elaboration, en abrégé S.A. Spadel N.V. (« Spadel ») qui ne sont pas détenues par F&I et les personnes qui lui sont liées.

A remplir et remettre, en double exemplaire, à BNP Paribas Fortis SA/NV au plus tard le 4 décembre 2015, ou à la date ultérieure qui sera publiée, en cas de prolongation, à 16 h (heure de Bruxelles).

Par fax : 02 565 42 84

Par email : CFCM-ECM@bnpparibasfortis.com

Je, soussigné(e), (nom, prénom ou dénomination sociale et forme)

.....
Domicilié(e) à / ayant son siège social à (adresse complète)

.....
ayant eu la possibilité d'examiner le prospectus joint à ce document (le « Prospectus »), relatif à l'offre publique d'acquisition volontaire de F&I (« Offre Publique d'Acquisition ») portant sur toutes les actions émises par Spadel qui ne sont pas encore détenues par F&I et les personnes qui lui sont liées (les « Actions »).

(i) m'engage irrévocablement et inconditionnellement, sous la seule réserve d'un retrait valable au cours de la Période d'Acceptation (tel que décrit à la section 7.8 (a) du Prospectus) et/ou d'une contre-offre faite conformément aux dispositions applicables après la date mentionnée dans ce Formulaire d'Acceptation (telle que décrite à la section 7.8 (c) du Prospectus), à vendre et à céder à F&I, moyennant le paiement prévu par le Prospectus et conformément à ses conditions, les Actions suivantes dans le cadre de l'Offre Publique d'Acquisition, dont j'ai seul(e) la pleine propriété et que je détens libres de tout nantissement, sûreté ou autre charge (si les Actions sont la propriété de deux ou plusieurs copropriétaires, chacun d'entre eux doit remplir et signer conjointement le même Formulaire d'Acceptation ; si les Actions font l'objet d'un usufruit, le nu-propriétaire et l'usufruitier doivent remplir et signer le même Formulaire d'Acceptation ; si les Actions sont mises en gage ou ont été données en nantissement, le propriétaire et le créancier gagiste ou bénéficiaire d'un nantissement devront remplir et signer le même Formulaire d'Acceptation, et le créancier gagiste ou bénéficiaire d'un nantissement devra lever son gage ou nantissement sur les Actions de façon expresse ; si les Actions sont grevées de quelque manière que ce soit ou si les Actions font l'objet de tout autre droit, titre, réclamation ou intérêt, les bénéficiaires d'un tel droit, titre, réclamation ou intérêt devront remplir et signer conjointement le même Formulaire d'Acceptation et tous les bénéficiaires devront renoncer irrévocablement et inconditionnellement à tous ces droits, titres, réclamations ou intérêts afférents à ces Actions).

| Nombre d'Actions Spadel | Forme |
|-------------------------|----------------|
| (soit en lettres) | Nominative |
| (soit en lettres) | Dématérialisée |

(ii) autorise par la présente(Etablissement-Guichet ou autre intermédiaire financier) à céder en mon nom les Actions susmentionnées à F&I ;

(iii) si les Actions susmentionnées sont des actions nominatives, je demande par la présente qu'une constatation de la cession soit inscrite dans le registre des actionnaires de Spadel et à cet effet, je donne procuration à tout administrateur de Spadel (avec pouvoir de substitution) de signer cette déclaration en mon nom et pour mon compte ; et

(iv) si les Actions susmentionnées sont dématérialisées, je confère par la présente le pouvoir à l'Etablissement-Guichet de vendre les Actions susmentionnées à F&I en mon nom ;

Par la présente je déclare et garantis en outre que:

(i) je suis dûment habilité à céder les Actions susmentionnées et toutes les autorisations, formalités ou procédures requises à cet effet ont été dûment obtenues, acceptées, effectuées et/ou réalisées avec succès ;

(ii) je me suis renseigné au sujet des restrictions qui pourraient s'appliquer à la mise à disposition de ce Prospectus à moi-même et/ou à l'acceptation de l'Offre Publique d'Acquisition par moi-même dans toute juridiction pertinente et je confirme que je me suis conformé à toutes ces restrictions ;

(iii) j'agis soit (i) en mon propre nom et pour mon propre compte ou (ii) en tant que mandataire pour une autre personne, auquel cas je garantis que je détiens un mandat valide ou un mandat d'investissement discrétionnaire de cette personne ;

(iv) je prends acte du fait que, afin d'être valable, ce Formulaire d'Acceptation, dûment complété et signé en deux exemplaires, et toute procuration ou autre document requis doivent être remis – par moi-même, mes agents ou intermédiaires financiers que j'ai mandatés à cet effet – pendant les heures de bureau et avant 16h00 (heure de Bruxelles) le 4 décembre 2015, ou à la date ultérieure qui sera publiée, en cas de prolongation de la Période d'Acceptation, à une agence de l'Etablissement-Guichet ;

(v) je prends acte du fait que l'acceptation de l'Offre Publique d'Acquisition n'entraînera aucun frais pour les détenteurs d'Actions qui apporteront leurs Actions à l'Etablissement -Guichet, que l'éventuelle taxe sur les opérations de bourse sera prise en charge par F&I et que je devrai supporter tous autres frais réclamés par d'autres intermédiaires financiers auxquels j'aurais recours ; et

(vi) j'ai reçu toutes les informations nécessaires afin de me permettre de prendre, en connaissance de cause, ma décision concernant l'Offre Publique d'Acquisition.

Je demande par la présente que le Prix qui correspond aux Actions susmentionnées soit porté au crédit de mon compte

IBAN.....

BIC.....

ouvert auprès de la banque suivante :

à la date de paiement mentionnée à la Section 7.8 (d) du Prospectus.

Les termes en majuscules utilisés dans ce Formulaire d'Acceptation, auront, sauf stipulation contraire, la même signification que dans le Prospectus.

Signé en deux exemplaires à (lieu)

le (date)

Signature de l'apporteur d'Actions :

Etablissement-guichet / Autre intermédiaire
institution financière

(signature)

(nom, prénom, dénomination sociale)

(signature)